Les vêtements sont vieux et en mauvais état.

Dans une poche de pantalon on a trouvé un petit sac de toile blanche contenant deux clés dont une de sûreté et une somme de 232 fr. 35 en or, argent et billon.

Le corps qui a été transporté à la Morgue n'porte aucune trace de violences; on croit à une présumée d'un accident.

Le noyé n'a du séjourner que quelques heures dans l'eau.

Une bande de forcenés. — La nuit dernière une bande de jeunes gens d'une vingtaine d'années, après avoir fait de nombreuses tabletes dans un estaminet de la rue Fauvreuil, trouvèrent bon dans l'état de surexcitation où ils étaient, d'enfoncer à coups de pied, les portes des habitations de ladite rue notamment aux maisons portant les n° et 23. Habitant par MM. Dupre[illegible] de Berre et Cornille, journal[illegible]

Ces déménagés dans la [illegible], des cédèrent à la fête et s'appr[illegible] de leurs observations sur leur arbitraire.

Mais ceux-ci les accueillirent par des invectives et des menaces de leur faire un mauvais parti.

Un jeune homme de la rue de Béthune, qui avait bu avec eux mais qui avait gardé tout son sang froid, le nommé Saverny Victor, en voulant intervenir en qualité d'ami, reçut une légère coupure de brique qui lui fit à la joue une contusion assez grave.

La justice, sa sœur des faits jeudi matin, a immédiatement ouvert une enquête tendant à amener l'arrestation des coupables dont les noms sont connus.

Vol d'une hâche. — Une hâche en toile verte, d'une valeur de 27 francs, appartenant à Mercier, plafonneur, boulevard de Belfort, 67, a été enlevée, dans la nuit du dimanche 4 [illegible], de la boutique de la succession de M. Amédée Prouvost, boulevard de Paris, où Mercier occupe plus ours ouvriers.

Plainte a été portée devant M. le commissaire de police du 2e arrondissement, qui a ouvert une enquête.

La rue Carpeaux — Un arrêté, en date du 11 octobre 1893, a prononcé l'ouverture et la mise en état de viabilité de la rue Carpeaux, comprise entre la rue Regnault et le chemin d'Hem; le plan des alignements de la rue Carpeaux sera déposé pendant un mois au secrétariat de la Mairie afin que les intéressés puissent en prendre connaissance.

Arrestation d'un mendiant. — Un vieillard de 75 ans, demeurant rue du Chemin de fer, a été saisi par le chef d'Argente, a été arrêté, hier matin, dans la rue de l'Epeule, par des agents de sûreté qui l'avaient surpris en flagrant délit de mendicité. Il sera conduit vendredi matin à Lille.

AVIS. — Café-Restaurant de l'Harmonie, 39 rue du Chemin-de-Fer, à Roubaix.—Table d'hôte, à midi 1/2. — Restaurant à la carte. — Pension bourgeoise. 61.aubin.6151

TOURCOING

Les manifestations patriotiques. — Nous avons dit hier que la société des anciens combattants de 1870-71, de Tourcoing réunie, s'était elle aussi rendue au cimetière pour y déposer une couronne sur le monument élevé à la mémoire des défenseurs de la France.

Voici le texte du discours prononcé par M. Cyrille Beaumont, capitaine de territoriale, président de la société.

Messieurs, chers camarades,

Bien qu'elle soit à peine organisée, la Société des Combattants de 1870-71, a considéré comme un devoir sacré de venir, elle aussi, déposer une couronne au pied du monument élevé à la mémoire des soldats morts pour la patrie.

Le devoir est d'autant plus impérieux pour nous que nous les avons connus, pour la plupart, sur les bancs de l'école; plus tard, ils furent nos camarades au régiment où nous avons partagé leurs peines et leurs joies; et, pour ceux qu'ils sont tombés sous une grêle de balles ou déchirés par des obus. C'est nous qui les avons recueillis pieusement pour leur donner hâtivement une sépulture provisoire.

Nous venons leur dire, aujourd'hui, qu'après 23 années leur souvenir n'est pas effacé de notre mémoire qui, dit-je, il est aussi vivace qu'au premier jour.

Ils sont tombés glorieusement, les uns au champ d'honneur, d'autres au cours d'une longue et cruelle captivité où ne sur un lit d'hôpital. Beaucoup, encore, ne verront dans leurs foyers rapportant le germe du mal qui ne devait pas tarder à les enlever.

Nous saluons ces modèles victimes de nos désastres, ces jeunes gens, presque des enfants, qui firent si courageusement leur devoir. Armés et équipés à la hâte, inhabiles encore à se servir de leur armes, ils acceptèrent sans murmurer tous les sacrifices que leur demandait la patrie envahie par l'étranger.

Puissent-ils rester à jamais pour la jeunesse un exemple d'abnégation et de dévouement.

Vous apprendrez d'eux, enfants qui m'écoutez et qui connaissez, Dieu le veuille, des jours meilleurs, qu'il ne suffit pas à une armée de compter de nombreux bataillons, d'avoir en mains des armes perfectionnées. Il faut encore que chaque soldat porte au cœur un ardent amour de la patrie, le culte du drapeau, qu'il soit pénétré de l'esprit d'obéissance et de discipline. C'est ainsi qu'on rase quand, même dans la défaite, et, qu'après les sombres jours notre pays s'est relevé, le front meurtri mais l'âme aussi fière et le nom toujours respecté.

Ce spectacle consolant de son relèvement, notre belle France le donna ces jours derniers encore au monde entier, qu'elle a ébloui par sa munificence, elle a montré qu'elle était toujours la grande nation aux sentiments généreux et sympathiques, elle a montré comment elle savait recevoir des amis qui venaient lui tendre une main franche et loyale.

Et vous, chers camarades, que le bruit de nos fêtes ne vient troubler dans notre repos, aux acclamations de tout un peuple fêtant une nation amie vous avez dû tressaillir dans vos tombeaux et répéter avec nous : Vive la France ! Vive la République !

Mais s'il ne nous a pas été donné d'assister à la revue de cette nouvelle ère de paix et de prospérité, si vous n'avez connu que les amertumes de notre douloureux sacrifice, la France nous a, vous et moi, depuis longtemps, accordé la place qu'il réserve aux martyrs du devoir.

Chers compagnons d'armes, soit que vous dormiez dans ce coin de terre, soit que, loin de votre sépulcre vous reposiez sous les sillons qui recouvrent aujourd'hui vos champs de bataille, les combattants de 1870 vous saluent de leur plus respectueux souvenir.

Vol de numéraire. — Nous avons dans notre numéro d'hier matin, annoncé le vol de numéraire commis mercredi soir chez M. Debrouvin, boulanger-patissier, 12, rue Nationale.

Ce vol a eu lieu entre sept heures et demie et huit heures, pendant que les époux Debrouvin se trouvaient dans une pièce de derrière.

Le voleur qui est certainement au courant des habitudes de la maison, enleva le tiroir du comptoir et, après l'avoir déposé à terre, prit dans deux sébiles en fil de fer une somme d'environ 60 francs.

Mlle Deberryvin, entendue hier matin par M. Cotard, commissaire de police du premier arrondissement, lui déclara que vers sept heures et demie elle avait vu un gâteau d'un sou à un individu assez misérablement vêtu, qu'elle soupçonne être l'auteur du vol. Il avait le nez sur le contact de la sonnerie électrique qu'il voulait sans doute enlever pour commettre son vol.

L'enquête continue.

Vol d'effets. — Sous cette rubrique, nous avons relaté dans un de nos derniers numéros le vol d'effets commis pendant l'absence de M. Druyes René, cordonnier au Blanc-Seau.

Les dits effets ont été retrouvés mercredi soir dans la cour de l'habitation de la sœur du plaignant, avec une petite lette disant que celui qui s'était accaparé les effets n'avait nullement l'intention de le voler; mais simplement de faire une farce.

M. Demuys, très content de retrouver ses effets, est venu hier matin retirer sa plainte au commissariat du premier arrondissement.

Vol avec effraction. — Il y a quelques jours nous avons annoncé le vol de bicyclette commis avec effraction chez M. Castel, rue St-Louis, 11.

M. Castel portait ses soupçons sur son fils Eugène, 17 ans, ébéniste, en apprentissage, qui la pire espèce, disparu depuis le moment du vol et qu'on a été arrêté hier matin place des Halles.

Traduit devant M. Cotard, il avoua à ce magistrat être l'auteur du vol et il a ajouté que sur les 90 fr. enlevés il ne lui restait plus un sou car il avait acheté des bottines et une casquette pour 11 fr. 50 et que depuis 5 jours il avait dépensé le reste avec des accolytes de son acabit.

Il sera conduit à Lille ce matin.

Un vean décapité — L'avant dernière nuit, des individus restés inconnus se sont introduits dans la pâture de M. Hovelacque, fermier au Haut-Julas et y ont décapité un malheureux veau.

C'est hier matin que M. Hovelacque en se rendant à sa pâture, s'aperçut qu'un veau était disparu.

Il fit des recherches et remarqua qu'à un certain endroit les herbes étaient fraîchement ramées. Il alla chercher une bêche et au bout de quelques instants il découvrit son animal, qui avait la langue et les quatre pattes coupées.

Une enquête est ouverte, et l'on faut espérer qu'elle amènera l'arrestation des auteurs de cette monstruosité.

Extradés et expulsés. — La gendarmerie de Tourcoing a remis hier matin entre les mains de celle de Mouscron, les nommés Gustave Vanssacha, 18 ans, cordonnier, demeurant à Reims, Gustave Reinart, 19 ans, ratisseur, demeurant à Tourcoing et Auguste Vandewalle, 21 ans, manœuvre demeurant à Mouscron.

Ces trois individus, qui sortent de la prison de Lille, sont recherchés par le parquet de Courtrai pour une tentative de vol commise il y a quelques semaines au hameau de Haut-Judas (Montaigu).

Dans le même convoi se trouvaient deux expulsés sortant des prisons de Douleus, Amiens et Lille.

Outrage public à la pudeur. — Avant-hier vers 8 heures un groupe d'enfants de 10 à 15 ans informaient l'agent Dumortier qu'un individu du nom de Lucien Dedeurq, 20 ans, chargeur, au logement à l'estaminet de l'Enfer, rue Motte, s'était livré devant eux à un outrage public à la pudeur.

Interrogé hier matin par M. Cotard, commissaire de police du 1er arrondissement, il avoua avoir commis plusieurs fois le même délit à la descasse des Récollets, place Notre-Dame, il y a dix jours.

Cet ignoble individu a été maintenu et sera transféré à Lille ce matin.

Outrages et rebellion. — Hier matin, le nommé Ferdinand Deruytère, 26 ans, peigneur, demeurant rue de Crétinal-Courbet, entra ivre comme un polonais dans la ferme Billot, rue de Gand et, sans aucun prétexte, se mettait à frapper le domestique.

Fort heureusement l'agent Lothois passant à ce moment intervint et amena le forcené au poste. Pendant tout le trajet il n'a cessé un seul instant de lancer des coups de poing et de pied au représentant de l'autorité et d'insulter des gardiens de la paix.

Traduit aussitôt après devant M. Cotard, commissaire de police du 1er arrondissement, ce dernier l'a maintenu en attendant son transfert à Lille, qui aura lieu ce matin.

Accident de voiture. Hier matin, vers onze heures, M. Dessmetze, 20 ans, livreur, passait rue des Bouilly, avec sa voiture, quand tout à coup l'une des guides se rompit et le cheval s'emballa dans une course vertigineuse.

M. Dasmettre, ne parvenant pas à arrêter son cheval, sauta en bas de sa voiture, mais il tomba si malheureusement que l'une des roues lui passa sur les deux jambes.

Relevé aussitôt par des personnes témoins de l'accident, il fut transporté dans un estaminet voisin, où M. le docteur Bourgeois, appelé pour lui donner les soins nécessaires, déclara qu'il n'y avait pas de fracture.

Quant au cheval, il fut arrêté une centaine de mètres plus loin par un courageux citoyen dont nous ignorons le nom.

Photographie Artistique et Industrielle

81, rue Desurmont, TOURCOING

Succursale de la Maison ELKAN, de Roubaix. — Spécialité de portraits de bébé par procédé instantané. — Les ateliers sont chauffés.

WATTRELOS

Musique municipale. — Nous apprenons que la musique municipale de Wattrelos célébrera la fête de Ste-Cécile le dimanche courant; elle exécutera à la messe de onze heures et demie, les morceaux ci-après :

1. Marche Gali, Vieuxtemps — 2. Andante la Colombe, Ch. Gounod — 3. Ouverture d'Oberon, Wagner.

Le banquet aura lieu le lundi 27, dans la vaste salle de musique, nous indiquerons l'heure à une date ultérieure.

WASQUEHAL

Personnel enseignant. — Par arrêté préfectoral en date du 28 octobre dernier, Mlle Vandenbesele Marie, titulaire d'école à Estaires, est nommée directrice de l'école primaire élémentaire à Wasquehal, en remplacement de Mlle Nizart, appelée aux mêmes fonctions dans un autre poste.

BONDUES

Procès-verbal a été dressé à la charge de Jean-Baptiste Cattebecque, 15 ans, cordier, demeurant rue de la Chaselle, pour violences légères sur Jules Catteau, demeurant au même endroit.

HALLUIN

Une distinction. — Nous avons à mentionner une distinction obtenue par le plus ancien des garde-champêtres de cette commune.

M. Charles Bartholomeus a reçu une médaille d'argent de 2e classe, du premier Comice agricole de l'arrondissement de Lille.

Agé de 58 ans, M. Bartholomeus est attaché depuis plus de 26 ans à la police rurale après avoir fait sept ans de service au 13e bataillon de chasseurs à pied.

Continuellement dans la campagne, il assure la conservation des récoltes et des fruits de la terre avec un zèle infatigable.

Il fait en toutes circonstances observer les lois et arrêtés en vigueur concernant la police rurale et se rendant compte de l'importance de suivre énergiquement les contraventions qu'il a pu relever.

Ce métier n'est pas sans danger si l'on tient compte du voisinage de la frontière.

Il joint à une conduite irréprochable, une probité et un caractère qui lui ont acquis l'estime de toute la population d'Halluin.

LILLE

ENCORE UN DRAME PASSIONNEL

Un homme horriblement brûlé par du vitriol

Après les deux drames au revolver que nous avons rapportés hier, voici que nous devons parler aujourd'hui d'un drame au vitriol, arme aussi dangereuse que terrible que l'on pouvait espérer démodée à jamais. Il n'en est rien, comme on va le voir.

Hier, vers dix heures du soir, on pouvait remarquer, dans la rue du Nouvers-Siècle, une femme portant sur le bras un enfant, qui se promenait d'un mouvement devant l'entrée de l'Epicerie Parisienne. C'était une ancienne servante, Victorine Chantraine, 23 ans, 42, rue de Calais, 4, qui, furieuse de ce que son amant, Julien Delattre, exerçait, rue de la Barre, dite épicerie, l'avait délaissée après l'avoir rendue mère d'un enfant, aujourd'hui âgé de deux-huit mois, avait résolu de se venger de cette abandon. Elle avait acquis de Delattre se rendait chaque soir à cet entrepôt pour y coucher.

Enfin, elle l'aperçut. S'approchant de lui, elle lui demanda s'il était disposé à lui donner de l'argent; ce dernier se refusant de nouveau dans une position intéressante.

Sur le refus de Delattre, la fille Chantraine jeta le contenu d'un fiol de vitriol, qu'elle tenait dissimulé dans sa mantille, à la tête de son amant.

Celui-ci horriblement brûlé au cou, aux lèvres et aux yeux, s'enfuit sous un poissant cris déchirants.

Plusieurs personnes accoururent et transportèrent le malheureux dans une maison voisine, où M. le docteur Richard, lui prodigua les premiers soins.

Quant à la fille Chantraine, en vengeance satisfa-te, elle alla se constituer prisonnière devant M. Gallagny, commissaire de police. Elle lui a déclaré qu'elle regrettait qu'il y a six mois, elle avait déjà tenté de vitrioler Delattre, sans y parvenir. Poursuivie de ce fait, elle fut condamnée à trois mois de prison avec sursis.

M. Gallagny se rendit rue du Nouvers-Siècle pour interroger le blessé. Comme nous le disions plus haut, le malheureux était en état faire pitié à voir. La joue du côté droit a un aspect parcheminé; on voit ensuite plusieurs brûlures à l'oreille droite; une brûlure superficielle de la cornée de l'œil droit, et une brûlure s'étendant sur toute la joue gauche.

Il est impossible jusqu'à présent d'apprécier le degré de gravité de ces blessures, mais on peut affirmer qu'elles entraîneront des soins de plusieurs mois et une défiguration complète. De plus on craint que Delattre ne perde la vue.

Les plus mauvais renseignements sont donnés sur la conduite et la moralité de la prévenue. Depuis longtemps, M. Perfet avait reçu des plaintes de la part de M. Lièvre, propriétaire de l'Epicerie Parisienne, à cause des scènes de jalousie qu'elle faisait continuellement à son amant.

Celui ci a été très sorti d'urgence à l'hôpital Saint-Sauveur où l'a été admis aussi Saint-Jean.

L'enfant que la fille Chantraine portait dans ses bras a été envoyé à l'hôpital de la Charité. Quant à elle, elle a été déposée à la prison de Lille, où elle a été mise à la disposition de M. le procureur de la République.

Accident de chemin de fer. — Hier après-midi, au moment où le train de Paris, qui entre en gare de Lille à 4 h. 52, passait sur le 1er passage à niveau de la route de Roubaix, M. Jules Bouche, 23 ans, journalier à Seclin, commit l'imprudence d'ouvrir la portière de son compartiment pour sauter sur la bande de pavage.

Il tomba sur la voie, où il fut ramassé et amené à la gare de Lille.

M. le docteur Dubar a constaté qu'il n'était heureusement pas blessé gravement; il porte des contusions au front et aux mains.

Jules Bouche a été transporté à l'hôpital St-Sauveur.

Le drame du boulevard de la Liberté. — *Nouvelles détails.* — Mme Dubar chez qui s'est déroulé avant-hier le drame dont nous avons parlé, est absolument anéantie par les émotions violentes qu'elle a subies.

Voici quelques nouveaux détails recueillis sur la scène de mercredi.

Mme X... se trouvait avec son coiffeur, M. Pierre Dupuis et Victor Spruyt, déserteur belge, s'est présenté chez elle comme un fou furieux. Cet individu était armé d'un revolver chargé de six coups et avait dans la poche 21 balles de rechange.

La dame X..., effrayée par l'agresseur qui lui appuyait son arme contre la poitrine, se proposait de prendre la fuite, et a ouvert les fenêtres pour appeler au secours.

Le coiffeur avait pris la fuite; une centaine de passants, ameutés par les cris de la victime, se tenaient sous les fenêtres. Pas un seul n'avait le courage de porter secours. Heureusement qu'un brave agent est arrivé pour délivrer Mme X... de cette scène violente qui durait depuis trois quarts d'heure. Tout l'appartement était saccagé, les dégâts sont évalués à une somme importante.

Contrairement aux premiers renseignements qui nous avaient été fournis, il paraît que la maîtresse de Spruyt n'est pas la fille de Mme X..., mais bien son ancienne femme de ménage.

Accidents. — Hier matin, vers 9 heures moins un quart, passait rue Nationale, une voiture à quatre roues, chargée de viande et conduite par M. Henri Candelier, 31 ans, conducteur de viande, au service de M. Tambouse, voiturier rue St-Sébastien, 42.

Il était accompagné du jeune Gaston Duthoit, 15 ans, journalier rue des Bonnes Rappes, 16.

Celui-ci ayant voulu, pendant la marche, courir la voiture d'une bache, il perdit l'équilibre à la suite d'un choc sur l'un des rails de tramway et tomba sur le pavé.

Dans sa chute, il reçut une contusion sans gravité au bras droit et à la joue.

Conduit à la pharmacie Fanyau, il y reçut les soins de M. le docteur Gores et fut ensuite reconduit à son domicile.

— Mercredi, vers cinq heures du soir, M. Jules Delray, 34 ans, embailleur, rue Nicolas-Leblanc, 22, est tombé de son échelle rue de Tournai et s'est fait une entorse au pied droit.

Pris au piège. — Les époux Vandenhent, dont le mari est chaudronnier et la femme repasseuse, rue Montaigne 42, s'aperçoivent depuis plusieurs semaines que des vols se commettent chez eux. Ils décidèrent alors de se tenir le soir en surveillance afin de prendre le voleur au piège.

Donc, vendredi soir, vers neuf heures, comme ils s'étaient mis en faction dans leur chambre sans lumière, ils entendirent tout d'un coup crocheter la porte d'entrée et un individu entra.

Ils se précipitèrent sur lui et reconnurent alors en de leurs locataires, le nommé Victor Vandrolle, 28 ans, paqueteur à l'usine Walbert. Tandis qu'il se maintenait, on alla chercher la police et le malfaiteur fut conduit au poste commissariat par lui s'élevant à cent francs environ.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 2 novembre

Dans son audience d'hier le tribunal correctionnel a jugé les affaires suivantes :

ROUBAIX-WATTRELOS

Deux drames au revolver. — C'est une véritable fusillade que nous a bissons en ce moment. D'un bout à l'autre de notre arrondissement, qui échange des coups de revolver, tout comme de vulgaires poignées de main. C'est les assauts, c'est les époux, les balles remplacent les baisers. Cela est fin de siècle, j'en conviens, mais vous m'avouerez, au moins, moins lourdes que cela est navrant.

Je n'en veux pour preuve que les faits que je se sont déroulés à Roubaix et Wattrelos et qui ont eu hier leur épilogue devant le tribunal correctionnel.

Commençons par le drame de Wattrelos parce que étant plus grave et plus complexe que l'autre, nous lui devons bien d'en parler tout d'abord.

Nous avons eu occasion de parler de Dulaurier Marie-Spruit et ses pseudonymes. Cependant, elle se marie, Henri Dutilleul, l'amant que Marie avait abandonné Henri pour un nouvel amant et que pour se moquer de lui, elle le surpasse à cette, appuyée tendrement au bras de nouveau, à la porte de son salon. Dutilleul fait sur place, et l'amant de Marie prend la fuite. Mais, il reçoit du sien son père, il l'accoste, et la gratifie de neuf coups de couteau, blessures de l'indéfinissable gravité. Mais Dutilleul n'en meurt point, mais il en guérit. Et, lui, inconsolable à la pitié, a condamné le héros de l'histoire, dont les antécédents ne sont malheureusement pas brillants, à deux années de prison.

— Leurs drames ont plus simple et n'est dit le prénom, Henri Lefebvre, de Roubaix, par simplicité, qu'il a tiré sur sa femme. Car il est marié. Adultère et cette fin a décidé de se séparer de sa moitié. Le partage des meubles avait été décidé. Mais les époux, comme pour toutes choses ne s'entendaient pas quant à la forme. Et, un beau jour, un coup de revolver dans la direction de sa femme et la balle alla se loger dans.... le plafond de la chambre.

Au reste, lui, est bien noté, aussi le Tribunal ne lui donne qu'un mois de prison et lui accorde le bénéfice de la loi Bérenger.

Les vols sur les marchés. — Les commerçants des marchés de Roubaix, constatent depuis quelque temps, avec des regrets, que des malfaiteurs, sans doute des marchandises, en profitant du rassemblement, du tapage, du dérangement, sont volés et leur reçu le prix.

En vain avaient-ils porté plaintes sur plaintes à la police, on ne parvenait pas à découvrir les voleurs.

Or, il y a de ces huit jours, des agents de service au marché, surprennent plusieurs hommes et un homme qui se faufilait aux pauvres marchandes leurs marchandises.

Ils arrêtaient ces personnes qui, sans nous en poser, détournent se nommer Marie Vanerstraete, Flore Vilt, Elise Leenfire et Arthur Mattens, accusés et la noble profession de filles publiques.

Traduites devant le tribunal, Flore et Elise ont obtenu leur mise en liberté, mais Arthur, le monsieur Arthur quatre mois de la même peine.

Au cabaret. — Au cabaret, rue Jonquoy, comme dit le chansonnier, Henri Dedeurq, Jules Lemaye et Arthur Rivière, avaient les forces abattues. Lorsque, avant de sortir, ils discutèrent longuement avec et le tabletier Dufort, rue de la Vigne, pour une minime somme ne garantissant sous-sol, il s'ensuivit.

Comment les chasser. Vainqueurs elles? Enlevons seul jamais. Toutefois, pour, que jusqu'au lendemain, attaché à la table, ils violaient dans la discussion, qu'on se disputa, qu'on se bousculait, qu'on se frappa, qu'on se cassait le Mort un coupe de tête à la tempe.

Et quelques jours après Charles Dufort trépassait.

Le docteur Lerpillière, médecin-légiste à Roubaix prétendit que c'était par suite de la blessure reçue et non par suite de la mort. Mais, le docteur de Lille, prétendit qu'il était difficile de se prononcer nettement sur la cause exacte de la mort et en discuter.

Dulaurier n'en comparaissait pas moins hier devant le tribunal. Dupre à Dufort, et Lemaye et Rivière pour coups et blessures, le sieur Brunet, M. Roche défendait Dulaurier et Lemaye; M. Mahieu défendait Rivière.

Le tribunal a condamné le premier à 6 mois de prison, les deuxièmes à 15 jours et le troisième à 8 jours de la même peine.

TOURCOING

Une bande de forcenés. — C'est à Tourcoing que cette histoire a eu lieu. Voici les faits :

Hier matin, vers 2 heures, quatre individus Clovis Victor, Alois Gauvaert, Jules Pascault et Julien Lootens, pour avoir trop fêté Bacchus, se mettaient plus à quatre pour rentrer chez eux.

Ils en trouvèrent rue de Mouvaux, fermée qu'ils tâchèrent les passants attardés et, de plus, commettaient des vols. Ils ne se gênèrent pas pour commettre des distractions bien intéressantes pour les frappeurs, mais ne se trouvait pas bien du tout l'opérer de leurs coupes.

Déjà, six ou sept pauvres diables avaient été dévalisés lorsque la police intervint, avant les faits de vols et allaient immédiatement son gré mal vêtus de leurs vêtements. Les [illegible] vêtements [illegible] le tribunal les condamne pour quelques jours de prison.

Cornet et Ferrall, 6 mois de prison; Cornet, 6 mois de la même peine.

RONCQ

Contravention à la police des chemins de fer. — Le sieur Victor Verpoorte, ingénieur à Roncq, ayant négligé de disposer un aiguille, un train de voyageurs, en passant en gare de Roncq dérailla. Il n'y eut heureusement aucun accident de personnes.

Cependant l'aiguilleur Fontaut et le chef de gare Verbert Désiré, civilement responsable, étaient traduits hier devant le tribunal correctionnel pour contravention à la loi sur la police des chemins de fer. Après avoir entendu les dépositions de M. le vicomte Chapuy, expert, et la plaidoirie de défenseur des prévenus M. Delepoulle, le tribunal condamne Désiré à vingt cinq francs et Fontaut à cent francs de la même peine.

M. COURANT.

Nouvelles à la Main

Les épitaphes ne sont pas toujours tristes.

En voici la preuve :

O ma femme, ô mon Olive,
Ô Jacqueline de la vie,
Repose en paix dans ton repos
Je ne te rejoins pas encore
Mais, si je vis encore
Ô ma femme, ô mon Olive,
Ô Jacqueline de la vie,
Repose en paix dans ton repos.

Je ne te rejoins pas encore
Mais, si je vis encore
Si l'on était si gros les Hugues
A ses côtés voudrait dormir....
Mais, la mort, ô ma femme, ô ma
Chez ange, il n'y a pas d'plaisir !

* * *

Entre escrocs de haut vol :

— Je dînais hier chez la comtesse. C'était « très bien ». Je dînais hier chez la comtesse. C'était « très bien ». Je dînais hier chez la comtesse. C'était « très bien ».